

LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE FORMATION

Département de la Mayenne

UN PLAN DE FORMATION : TROIS VOLETS

Le volet stage sur temps de classe, avec remplacement

Les formations se déroulent sur le temps scolaire et sont soumises à remplacement. Elles ne requièrent pas d'inscription de votre part dans GAÏA, sauf pour la formation continue des directeurs d'école.

Vous pouvez consulter l'offre sur le site de la DSDEN53.

Le volet formation 18 heures, hors temps de classe (18h HTC)

Il s'agit des formations relevant des obligations réglementaires de service à hauteur de 18 heures hors temps de classe pour un enseignant travaillant à temps plein.

En cas de temps partiel :

Obligations des enseignants exerçant à temps partiel	QUOTITE	DUREE
	80% annualisés	15h
	75%	12h
	50%	9h

Le volet complémentaire (hors 18h HTC)

Ce troisième volet propose des formations complémentaires hors temps scolaire et hors 18 heures. Elles sont parfois portées par des partenaires et peuvent présenter des modalités spécifiques.

Ces temps de formation ne sont pas comptabilisés dans les 18 heures.

Si vous y participez, les frais de déplacement sont pris en charge à réception de la liste d'émargement.

LE VOLET FORMATION

18H HORS TEMPS DE CLASSE

- Ce volet requiert une inscription individuelle dans l'application GAÏA.
- Pour faciliter l'inscription GAÏA, le département de la Mayenne vous propose un outil de consultation du plan sur le site de la DSDEN53 https://numerique53.ac-nantes.fr/plan_de_formation/
- Il faut donc d'abord consulter le plan sur le site de la DSDEN53 AVANT d'aller s'inscrire dans GAÏA.

DEUX ÉTAPES

Prendre connaissance des stratégies, des programmations par territoire, des besoins d'équipe, des besoins individuels.

Informations sur le PDF 2026-2027 dans la Lettre du Jeudi fin juin.

Prendre connaissance de l'offre, disponible dès fin juin sur le site de la DSDEN53.

Attention : bien prendre en compte les particularités indiquées : public cible, inscriptions particulières...

Opérer des choix d'équipe et individuels.
Respecter la programmation pluriannuelle de secteur.

Recueillir les identifiants GAÏA des formations choisies sur le site de la DSDEN53 ou auprès des conseillers pédagogiques de circonscription pour certaines formations.

Fin août-début septembre, s'inscrire individuellement dans GAÏA, avant le 20 septembre.

Respecter les délais pour ne pas se retrouver bloqué dans GAÏA.

NB : jusqu'au 20/09, vous pouvez modifier vos inscriptions.

NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE 2026-2027

L' acte 2 des plans mathématiques et français

L'acte des plans Mathématiques et Français permet de programmer des formations longues, en mathématiques ou en français (constellation ou résidence).

En 2026-2027, suite aux échanges avec votre équipe de circonscription, si votre école est engagée dans une formation Plan Mathématiques ou Plan Français (constellation ou résidence), vous allez bénéficier d'une formation longue de 30h. Les 18h hors temps de classe y seront consacrées. Vous n'avez pas à vous inscrire dans GAÏA.

Lorsqu'ils ne sont pas engagés dans un plan, les enseignants bénéficient des 18 heures de formation habituelles réparties dans les blocs 2 et 3 :

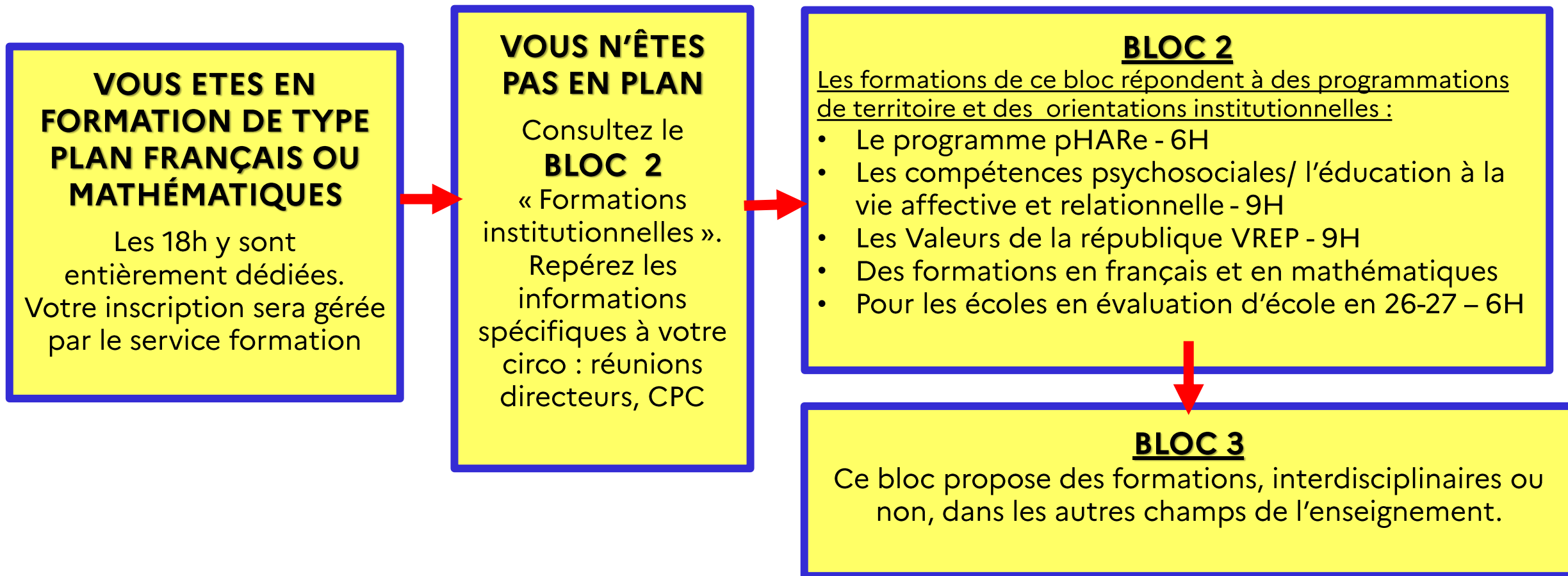
- Bloc 2 : formation institutionnelle (Didactique du français, didactique des mathématiques, Phare, CPS/EVAR, ...)
- Bloc 3 : autres formations (les autres domaines d'enseignement)

Chaque professeur des écoles bénéficiera, sur la durée du plan (2026-2030), d'au minimum : 24h de formation en français, 24h en mathématiques et 24h dans les autres champs disciplinaires.

Domaine	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total en 4 ans
Français					24 h (minimum)
Maths					24 h
Autres champs					24 h
	18h	18h	18h	18h	72h

LE VOLET DE FORMATION 18H HORS TEMPS DE CLASSE L'ÉQUIPE ET L'ENSEIGNANT

Chaque circonscription programme certaines formations par territoire. L'IEN de circonscription, les conseillers pédagogiques vous informent lors des réunions de préparation de la rentrée.



CONSULTER L'OFFRE DE FORMATION SUR LE SITE DE LA DSDEN 53

Vous trouverez l'outil de consultation du plan de formation départemental :

Au lien suivant : http://numerique53.ac-nantes.fr/plan_de_formation/

Ou sur le site DSDEN53 – Accès rapide :



Cliquer sur « intranet ETNA » ; se connecter avec ses identifiants : vous arrivez sur cette page.



En haut, cliquer sur les trois traits :



Dans le menu de gauche choisir « Structures et personnels », puis « Ressources départementales de la Mayenne ». Choisir « Plan départemental de formation »

Page d'accueil

PLAN DE FORMATION 2026-2027

Uтил de consultation de la Mayenne



Présentation du plan de formation

Cliquez sur le lien ci-dessous pour connaître l'organisation générale du plan de formation 2026-2027 :

- [Comment se décline le plan de formation départemental ?](#)

Un document sous forme de **diaporama synthétique** est également disponible pour faciliter la présentation du plan de formation en réunion d'équipe.

Notice explicative à télécharger.

Cocher un cycle permet de n'afficher que les formations propres à ce cycle. Par défaut cocher les trois cases.

Consultation du catalogue des formations

Cliquez sur les liens ci-dessous en cas de besoin :

- [Comment naviguer dans l'outil de consultation DSDEN ?](#)
- [Comment s'inscrire dans Gaia ?](#)

CYCLE(S)

- ☒ Cycle 1
- ☒ Cycle 2
- ☒ Cycle 3

Sélectionnez au moins un cycle.

VOLET DE FORMATION

- ☒ Stage avec remplacement
- ☐ Formation 18h hors temps de classe
- ☐ Volet complémentaire

Lancer la recherche

Boutons à cocher en fonction du volet que vous souhaitez consulter.

Formation continue des directeurs

Les directeurs bénéficient d'une formation initiale longue de trois semaines, l'année de la prise de fonction. Les directeurs bénéficient ensuite d'un plan de formation continue :

- des **regroupements de circonscription** sont organisés tout au long de l'année. Ils permettent des points de régulation avec l'inspecteur ou l'inspectrice et l'équipe de circonscription, en fonction de sujets d'actualité ou de problématiques locales, ainsi que des échanges entre pairs. Ces six heures peuvent être déduites des dix-huit heures et cela ne nécessite pas d'inscription dans GAÏA ;
- des **modules départementaux** sur temps de classe avec remplacement proposent de répondre aux préoccupations les plus fréquentes des directeurs (mise à jour des connaissances, études de cas, échanges entre pairs). Ces modules requièrent une inscription individuelle, dans la limite des places disponibles (un seul module par an).

Consultez [ce document](#) pour plus de précisions sur les thématiques, les conditions et les modalités.

Notice explicative pour le choix des modules de formation continue directeurs à télécharger.

Toutes les fiches navette à compléter en téléchargement.

Téléchargement : fiches navette

- [Fiche navette Offre de formation collective \(OFC\)](#)
- [Fiche navette Analyse de pratique entre pairs \(APP\)](#)
- [Fiche navette Initiative école](#)
- [Fiche navette Evaluation d'école](#)

Cocher la case Formation 18h et lancer la recherche.

Consultation du catalogue des formations

Cliquez sur les liens ci-dessous en cas de besoin :

- [Comment naviguer dans l'outil de consultation DSDEN ?](#)
- [Comment s'inscrire dans Gaïa ?](#)

CYCLE(S)	VOLET DE FORMATION
☒ Cycle 1	☐ Stage avec remplacement
☒ Cycle 2	☒ Formation 18h hors temps de classe
☒ Cycle 3	☐ Volet complémentaire

Sélectionnez au moins un cycle.

[Lancer la recherche](#)

PLAN DE FORMATION 2026-2027

≡ Outil de consultation de la Mayenne ≡

En orange : titre de la formation.

En gris : mention spéciale restrictive à prendre en compte.
Cliquez sur le titre orange pour accéder au contenu.

Codes GAÏA à noter pour l'inscription :
numéro de dispositif de type 26D0530000
et numéro de module de type 8654.

Descriptif de la formation.

Précisions apportées : dates envisagées, lieux, période de formation, particularité d'inscription...

Retour : vous permet de revenir à la page précédente.

1. FORMATIONS CONTRAINTES (PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES)			
Intitulé restriction(s)	Cycle(s)	Durée	
 VE1 - Accompagnement école inclusive Enseignants non inscrits en plans maths ou français et ne participant pas à la formation "Valeurs de la République"	C1-C2-C3	9h	
 VEP - Valeurs de la République Enseignants non inscrits en plans maths ou français et non inscrits sur le parcours "Accompagnement de l'école inclusive"	C1-C2-C3	9h	
 EE - Evaluation d'école - Année 1 : élaboration du rapport d'auto-évaluation Enseignants engagés dans une évaluation d'école en 2023-2024	C1-C2-C3	6h	
 EE - Evaluation d'école - Année 2 : exploitation des préconisations de l'évaluation d'école selon l'année précédente Enseignants engagés dans une évaluation d'école en 2022-2023	C1-C2-C3	6h	
 FRANCAIS - Mîtrise de la langue, lire, écrire de la poésie aux cycles 2 et 3	C2-C3	6h	
 FRANCAIS - Mîtrise de la langue, exploitation du code et de la compréhension aux cycles 2 et 3	C2-C3	6h	
 FRANCAIS - Mîtrise de la langue à l'école maternelle	C1	6h	
 FRANCAIS - Mîtrise pour une entrée progressive et cohérente dans l'écrit, de la maternelle au CP	C1	6h	
 MATHÉMATIQUES - Mîtrise Marquies, verbaliser, abstraire en mathématiques	C1-C2-C3	6h	
 MATHÉMATIQUES - Mîtrise Résolution de problèmes ouverts en mathématiques	C1-C2-C3	6h	
 MATHÉMATIQUES - Mîtrise Vers un enseignement explicite et efficace en mathématiques	C1-C2-C3	6h	

2. FORMATIONS AU CHOIX			
Intitulé restriction(s)	Cycle(s)	Durée	
 École inclusive - Accompagnement des élèves TSA à l'entrée au CP Enseignants de CP qui accueillent un élève porteur de TSA, avant l'entrée à la formation du 4 juillet 2023.	C2	2x3h	
 École inclusive - Adaptation à l'emploi d'enseignant non spécialisé sur poste AESH Enseignants non spécialisés, affectés sur un dispositif spécialisé, devant élèves, à la rentrée	C1-C2-C3	3x3h	
 École inclusive - Adaptation à l'emploi d'enseignant spécialisé pour non-studiants Enseignants non spécialisés, non-étudiants, affectés sur un dispositif spécialisé, devant élèves, à la rentrée	C1-C2-C3	3x3h	
 École inclusive - Collaboration PE-AESH Enseignants, accueillant un élève en situation de handicap, accompagné d'un AESH	C1-C2-C3	3h	
 École inclusive - Coordonnateurs ULIS : exercer une mission de personne ressource pour les TSA Coordonnateurs et co-enseignants de dispositifs ULIS 1er et 2nd degré	C1-C2-C3	2x3h	

MATERNELLE - Conférence Vincent Paré : Communiquer positivement et explicitement

Code Gaïa : 23D0530038 Module : 7834
Retenez ces deux codes qui vous permettront de vous inscrire à cette formation au sein de l'application Gaïa.

Type formation : formation au choix

Restriction(s) public : Enseignants de cycle 1

Cycle(s) : Cycle 1

Objectif(s) : Comment tirer les ficelles d'une communication sereine avec tous les protagonistes de l'école (enfants, parents, enseignants-ATSEM-AESH...)?
La formation se propose, dans une approche qui engage le corps, de :
- Comprendre le processus de communication positive
- Mobiliser les étapes-clés de la communication positive
- Transférer les habiletés communicationnelles dans toutes les situations (enfants, parents, collègues...).

Contenus : Le conflit part justement très souvent de quelque chose qui n'a pas été prise en considération à temps. Ou qui n'a simplement pas été exprimée. Dans la communication, on est toujours deux, au moins ! Le risque est grand de se prendre les pieds dans le tapis des jeux de pouvoir.
Cette conférence est une invitation à vivre l'expérience du processus de communication positive de manière concrète pour une dédinaison pratique quelque que soit le public concerné (enfant, parent, personnel de la communauté pédagogique...).

Responsable(s) : IEN Mission Maternelle

Intervenant(s) : Vincent Paré - IEN de circonscription 85

Type candidature : individuelle

Durée : 3h

Précision(s) : Mercredi 15 novembre 2023
Amphi de l'INSPE - Changé
14h-17h
100 personnes
Conférence organisée en partenariat avec CANOPE. Pour les enseignants du premier degré public, privilégier l'inscription dans GAÏA (sans vous inscrire sur le site de CANOPE).

[RETOUR](#)

S'INSCRIRE DANS GAÏA

Respecter le calendrier : du 25 août au 20 septembre.

Inscription individuelle : chacun doit gérer ses inscriptions, même si la formation concerne toute l'école.

Formation plan maths et français : pas d'inscription dans GAÏA. Les inscriptions sont gérées par le service formation.

Formations nécessitant une inscription individuelle et qui peuvent ou doivent faire l'objet d'un choix d'équipe d'école :

BLOC 2 - pHARe

Inscription individuelle dans GAÏA

Dispositif : 26D0530033

Circo Mayenne Nord Est : Module 8562

Circo Mayenne Nord Ouest : Module 8563

Circo Mayenne Sud Est : Module 8564

Circo Mayenne Sud Ouest : Module 8565

Circo Laval Agglo /adjoint : Module 8566 C2C3

Module 8570 Cycle 1

BLOC 2 - EVALUATION D'ECOLE

Le directeur complète la **fiche navette** « Evaluation d'école » et la transmet en circo pour le 20 septembre.

Inscription individuelle dans GAÏA

Dispositif : 26D0530037

Circo Mayenne Nord Est : Module 8577

Circo Mayenne Nord Ouest : Module 8578

Circo Mayenne Sud Est : Module 8579

Mayenne Sud Ouest : Module 8580

Circo Laval Ville : Module 8581

BLOC 2 – CPS/EVAR

Inscription individuelle dans GAÏA

Dispositif : 26D0530034

ZONE NORD : Module 8567

ZONE CENTRE : Module 8568

ZONE SUD : Module 8569

BLOC 2 - VALEURS DE LA REPUBLIQUE

Inscription individuelle dans GAÏA

Dispositif : 26D0530032

Module : 8556

BLOC 3 - INITIATIVE ECOLE

Le directeur complète la **fiche navette** « Initiative école » et la transmet en circo pour le 20 septembre.

Inscription individuelle dans GAÏA

Dispositif : 26D0530038

Circo Mayenne Nord Est : Module 8582

Circo Mayenne Nord Ouest : Module 8583

Circo Laval Ville : Module 8584

Circo Mayenne Sud Est : Module 8585

Mayenne Sud Ouest : Module 8586

COMMENT S'INSCRIRE DANS GAÏA ?

Consulter le pas à pas complet : https://numerique53.ac-nantes.fr/plan_de_formation/PDF/documents/presentation_pdf_2026-2027.pdf

1

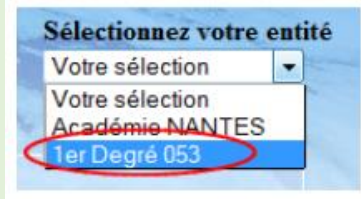
1. Site DSDEN53
2. Espace de Travail Numérique Académique (ETNA)
3. Onglet « Accès rapide » (à droite à côté de la loupe)
4. Choisir « Intranet ETNA », entrer vos identifiants professionnels

2

1. Après authentification sur ETNA, dans le menu « Applications et portails », choisir « Arena ».
2. Dans « Mes applications par domaine – Espace personnel », choisir « Mes formations », puis choisir « GAÏA ».

3

1. Sélectionner ensuite « 1er degré 053 » dans le menu déroulant.
2. Cliquer sur « Suivant ».



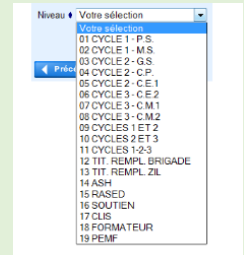
4

Sur la page suivante, choisir « Inscription individuelle ».



5

Indiquer ensuite votre niveau d'enseignement.



6

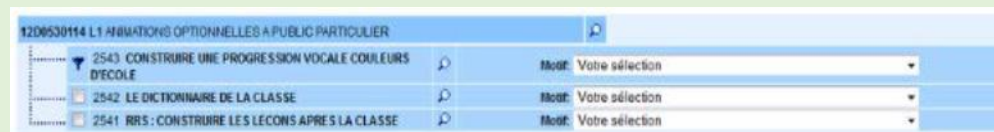
1. Inscrire l'identifiant du dispositif de type 26053DXXXX.
2. Cliquer sur « Suivant ».



7

Dans l'exemple ci-dessous, l'enseignant peut faire acte de candidature aux 2 dernières animations proposées (case à cocher accessible) et ne peut pas participer à la première (filtre présent). Dans la liste déroulante « Motif », sélectionner un motif, par exemple « Adaptation à l'évolution prévisible des métiers ».

Ne pas oublier de finaliser la démarche : cliquer plusieurs fois sur « Suivant » puis sur « Confirmer ».



Ordre de mission

Il est envoyé dans l'école de rattachement. Le directeur fait suivre à tous les adjoints rattachés à l'école. Pour les remplaçants rattachés à l'école : les informer des modalités de choix et d'inscription comme tous les collègues de l'école. Penser à leur transmettre les ordres de mission qui arrivent systématiquement dans l'école de rattachement.

Absence à une session de formation

Toute formation à laquelle vous vous êtes inscrit dans GAÏA fera l'objet d'un ordre de mission.

Toute absence à une formation pour laquelle vous avez reçu un ordre de mission doit être justifiée pour être excusée.

En cas d'erreur, si vous recevez un OM pour une formation à laquelle vous n'avez pas à participer, vous pouvez contacter le service formation continue (adresse indiquée sur l'OM).

Dans tous les autres cas, la demande d'autorisation d'absence doit être faite auprès de l'IEN de circonscription. Ne pas utiliser l'adresse du service formation continue, indiquée par défaut sur les OM.

Lorsque votre absence est excusée par l'IEN, le secrétariat de circonscription transmet l'information au service formation continue.

Doublons de dates

Lors de votre consultation de l'offre, consultez bien les précisions : les dates sont souvent indiquées. Ne choisissez pas deux formations à la même date.

En cas de doublon de dates, lié aux formateurs : les formations du bloc 1 puis du bloc 2 sont prioritaires. Lorsque vous recevez deux OM le même jour à la même heure, merci de le signaler par mail (adresse diapo suivante). Vous serez «absent excusé» sur l'autre formation, s'il n'y a pas d'autre session.

EN CAS DE DIFFICULTÉ RELATIVE AU PLAN DÉPARTEMENTAL DE FORMATION

L'envoi d'un mail est préférable dans un premier temps.

Il doit indiquer l'objet de votre demande, les identifiants et le titre de la formation.

Vous pouvez aussi indiquer le créneau horaire et les coordonnées pour vous joindre par téléphone, si besoin.

Contacter

Sandrine HUBERT

Conseillère pédagogique départementale

Formation initiale et continue

D.S.D.E.N. 53 - Bureau 236

Tél. : 02.43.59.92.07

Sandrine.Hubert@ac-nantes.fr